

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par la Banque Centrale Populaire**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 6 décembre 2018 une note d'information relative à l'émission par la Banque Centrale Populaire (BCP) d'un emprunt obligataire subordonné. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
<b>Plafond de tranche</b>	2 000 000 000 MAD			
<b>Taux d'intérêt</b>	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/12/2018, soit 2,44%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 45 et 55 points de base. Soit un taux de sortie compris entre 2,89% et 2,99% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 7 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/12/2018, soit 3,06%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 55 et 65 points de base. Soit un taux de sortie compris entre 3,61% et 3,71%.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/12/2018, soit 2,44%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 50 et 60 points de base. Soit un taux de sortie compris entre 2,94% et 3,04% pour la première année.	Fixe en référence au taux souverain de maturité 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/12/2018, soit 3,34%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 60 et 70 points de base. Soit un taux de sortie compris entre 3,94% et 4,04%.
<b>Prime de risque</b>	45-55 pbs	55-65 pbs	50-60 pbs	60-70 pbs
<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré (hors bourse)			
<b>Maturité</b>	7 ans		10 ans	

Toutes les tranches sont remboursables in fine et ne bénéficient d'aucune garantie. Le montant total de l'opération adjudgé sur les différentes tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 2.000.000.000.

L'allocation se fera selon la méthode dite à la française avec une priorité donnée tranche C puis A puis D puis B.

La période de souscription s'étale du 13 au 17 décembre 2018 inclus.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par l'AMMC est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public dans les lieux suivants :
  - Siège de la BCP, au 101, Bd Zerktouni – Casablanca,
  - Upline Corporate Finance, au 162 Bd d'Anfa et Rue Molière – Casablanca,
- Enfin, elle est également disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)).

CP/EM/039/2018

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)